



mise en fouriere d'un vehicule destinée a la casse

Par **stitch77860**, le **15/01/2009** à **14:16**

bonjour, voila une amie a vendu son vehicule il y a de ca quelques année a un homme qu'elle connaissais.mais elle n'as pas garder le papier de cessation de vehicule.l'homme n'as jamais fais le changement de proprietaire et de carte grise donc le vehicule es toujours a son nom.Le souci aujourd'hui est que le vehicule es rester a l'abandon dans le jardin d'un maison ou l'homme etais locataire.la proprietaire des lieux a demander de faire enlever le vehicule au plus vite sinon elle deposer plainte contre mon amie.car le vehicule es toujours au nom de celle ci.l'homme a qui elle a vendu la voiture n'es pas trouvable.impossible de recuperer la carte grise.la voiture es epave(plus de roue, plus de clé).a l'heure d'aujourd'hui mon amie a fais faire une declaration de perte de carte grise pour pouvoir mettre la voiture a la casse .ele l'as dont envoyer a la proprietaire mais celle i n'as rien voulu savoir e a déchirer ce papier et a fais venir les gendarme pour faire retirer la voiture et la mettre a la fourriere de la gendarmerie. le gendarme n'as aucune solution pour elle.il lui a dis de se deplacer sur tarbes pour annuler la procedure.mon amie n'as pas de sous et habite en region parisienne.impossible de se deplacer .que doit elle faire...attendre qu'un expert passe a la fouriere pour kil declare la voiture epave et la mettez difinitivement a la demolition ou doit elle faire autrement.???elle n'as pas d'argent pour payer les frais de fouriere et de gardiennage et les frais pour que l'expert passe.si elle attend, l'addition de la fouriere risque d'etre elever .elle ne trouve aucune solution et les gendarmes la laisse se debrouiller .aider nous ...merci